

# COMMUNE DE MONTAUD

## **PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 03 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 03 octobre à 20h30,  
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis COLIN, maire.

Etaient présents : MM. Stéphane COING-BELLEY, Michel MURDINET, Alain BOUCAUT, Thibaut DEFRANCE, Géraldine PONCET, Sébastien COING-ROY, Benjamin GUINOT, Olivier AUBRY, DESPESSE Philippe, Jean-Guy DREVETON

Absents excusés :

Hedi SLIM a donné pouvoir à Alain BOUCAUT

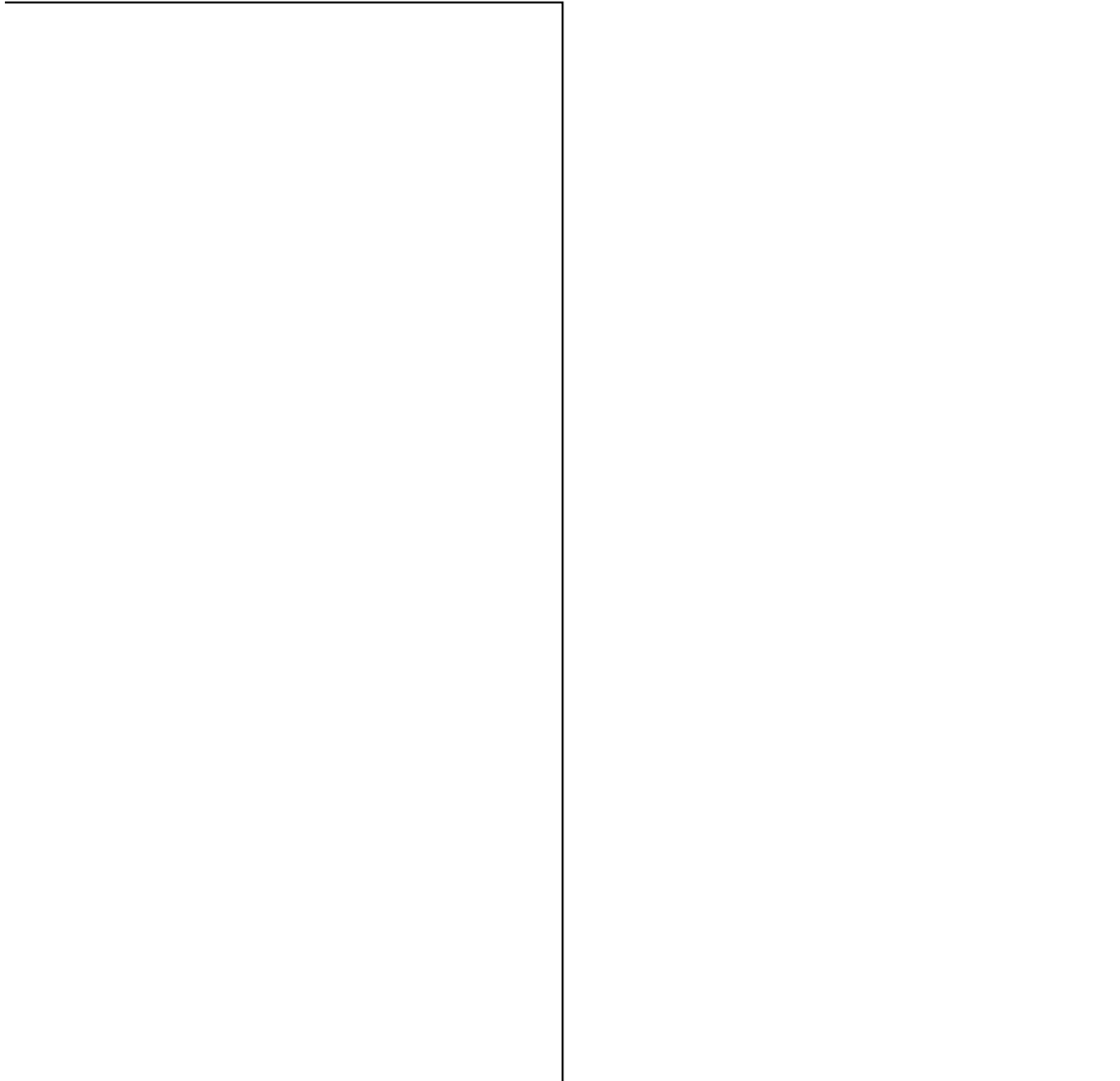
Laura LAMBERT a donné pouvoir à Sébastien COING-ROY

Secrétaire : Thibaut DEFRANCE a été nommé secrétaire.

Ajout du point 4 : Décisions modificatives en Fonctionnement

**APPROBATION DU COMPTE RENDU**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le compte-rendu de sa séance du 06 juin 2023 avec 9 **voix** Pour.



# COMMUNE DE MONTAUD

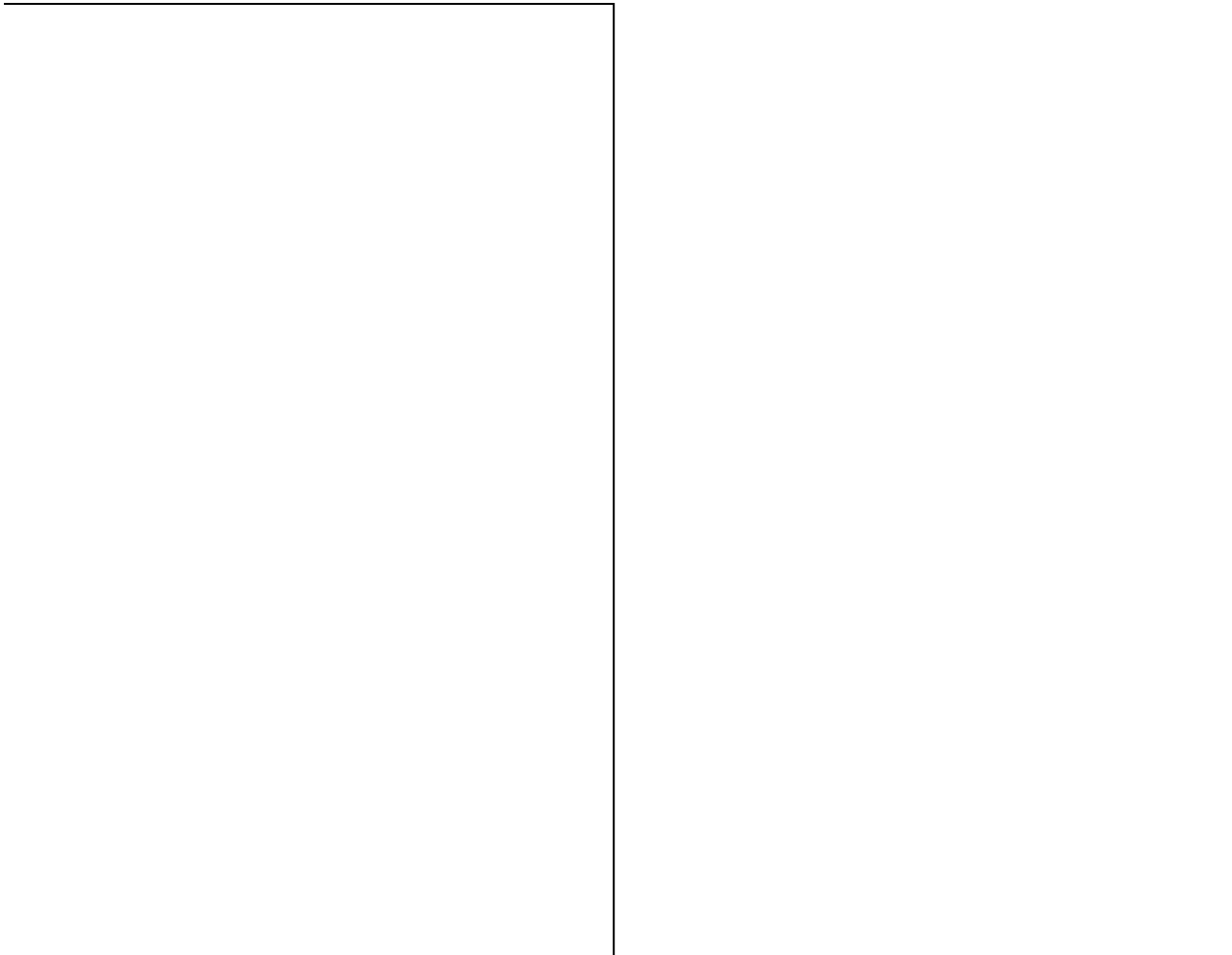
Arrivée de Mr Olivier AUBRY à 20h57

## **1/ Délibération : Passage à la M57 Abrégée**

Monsieur Francis COLIN DONNE connaissance au Conseil municipal de la nécessité du choix de la M57 « Abrégée » ou « développée ».

Il informe le conseil municipal que la commune ayant moins de 3500 habitants, il est préférable de voter la le passage à la M57 dite « Abrégée ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote avec 9 Pour, 2 Contre, 2 Abstentions DECIDE de Valider et d'Acter Le passage de la comptabilité en M57 Abrégée.



## **2/ Décision modificative : Budget en Investissement**

Francis COLIN, maire INFOMRE le conseil municipal :

1/ de la nécessité de modifier la répartition des crédits sur le budget primitif 2023 sur proposition "du conseiller aux décideurs locaux " comme suit :

-moins 80 000 euros en investissement :

\* moins 40 000 euros opération aménagement centre village

\* moins 40 000 euros réparation chauffage.

- plus 80 000 euros en investissement :

\* plus 50 000 euros voirie et défense incendie

\* plus 5 000 euros chapitre 21

\* plus 5 000 euros école

\* plus 15 000 euros outillages

\* plus 5 000 euros Pierre Taillée

Après discussion entre les membres du conseil municipal présents, il est proposé de modifier le répartition proposée ci-dessus, afin de se rapprocher au plus du budget voté en avril 2023 et de respecter les dépenses d'investissement prévues et votées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE avec 12 voix Pour et 1 Contre, la décision modificative suivante :

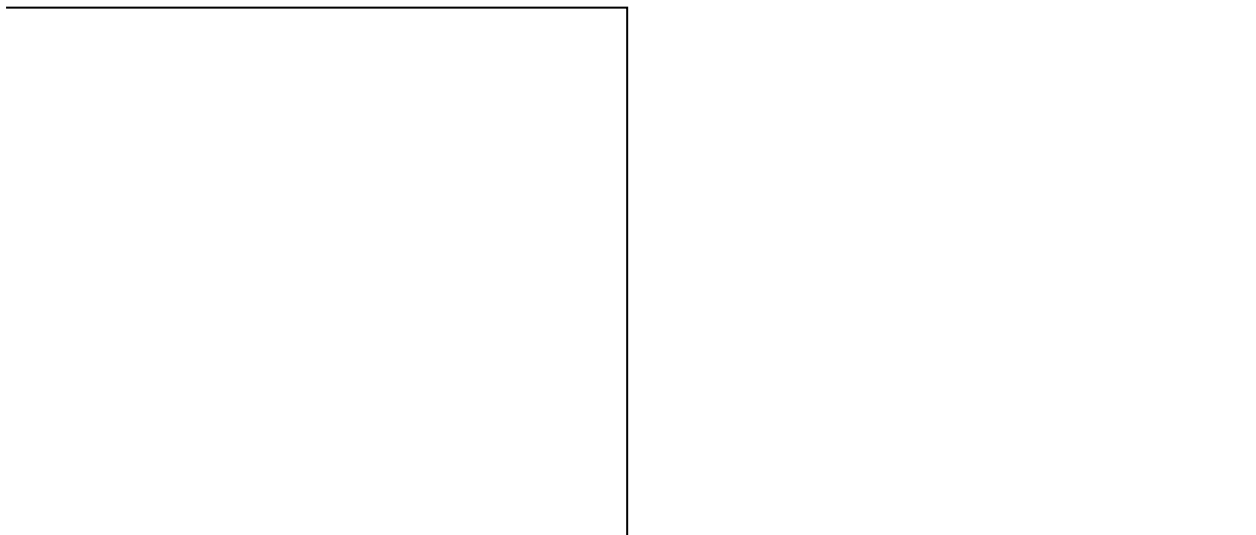
-Modification de la répartition des dépenses d'investissement comme indiquée ci-dessous :

-moins 30 000 euros en investissement :

\* moins 30 000 euros réparation chauffage (compte 2315)

- plus 30 000 euros en investissement :

\* plus 30 000 euros compte 2313, opération « accès PMR Eglise »



## COMMUNE DE MONTAUD

### **3/ Délibération : Devis Certigo (vérification périodique extincteurs)**

Francis COLIN, maire, PRESENTE le devis concernant la vérification des extincteurs et le remplacement de certains, par la société Certigo,

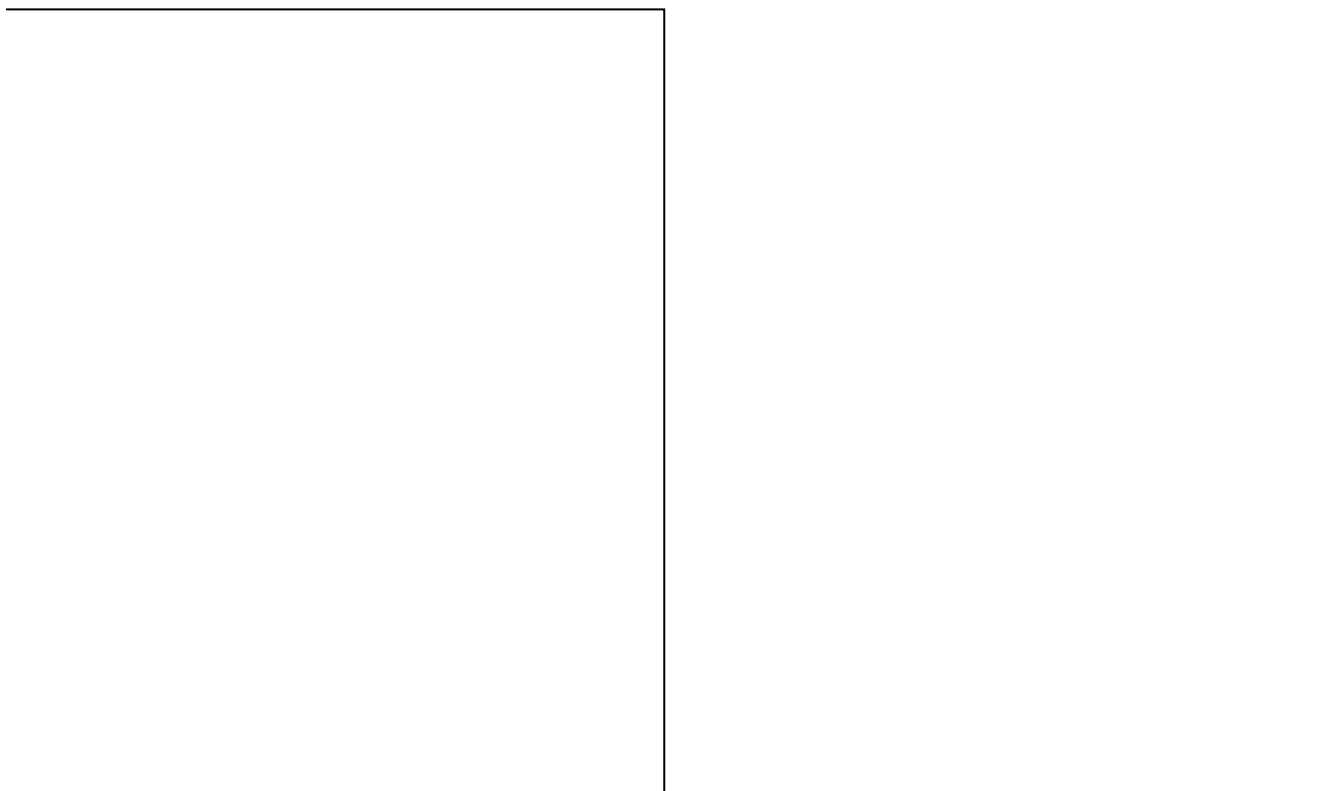
Une première demande de devis avait été faite envers la société Chrono feu. La commune avait accepté et signé ce devis. Toutefois après plusieurs relances de la commune, et sans réponse de la part de la société, un autre devis avait été demandé à la société CERTIGO.

Celle-ci a acquis le marché en 2022 avec la SMVIC.

Celui-ci est valide jusqu'en avril 2025.

En attendant de pouvoir intégrer un nouveau marché avec la SMVIC, la société CERTIGO nous a proposé un devis avec des tarifs préférentiels.

Après en avoir délibéré avec 13 voix Pour, le conseil municipal APPROUVE le devis présenté qui s'élève à 689.52€ (six cent quatre-neuf euros et cinquante-deux centimes) et charge Monsieur le maire de signer toutes les pièces nécessaires.



#### **4/Décisions Modificatives du Budget en Fonctionnement**

Alain BOUCAUT, conseiller délégué aux finances INFOMRE le conseil municipal de la nécessité de modifier la répartition des crédits sur le budget primitif 2023 comme suit :

- intérêt prêt bancaire : prendre 700€ au compte 678 et mettre au compte 66111
- Personnels titulaires : prendre 16000 € au copte 6413 et mettre au compte 6411
- Locations et photocopies : prendre 100€ au compte 678 et mettre au compte 6135
- Multi accueil Saint-\*Quentin sur Isère : prendre 2000€ au compte 678 et mettre au compte 2303

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE avec 12 voix Pour et 1 Contre, la décision modificative suivante :

- Modification de la répartition des dépenses d'investissement comme indiquée ci-dessus.

## COMMUNE DE MONTAUD

### INFORMATIONS EN VRAC :

-Retour tablette agent technique

Voir sur la facture d'AHFY quelle garantie et si possibilité de la changer.

Benjamin s'en occupe

-Point Finance

Les recettes sur les taxes pylônes vont diminuer pour la commune.

EDF va démonté 1 ligne Haute Tension qui ne sert plus, soit -20000€ environs

-TE38 :

Alain refuse le devis présenté par TE38, trop cher selon lui.

Benjamin fera une réponse à TE38 en s'appuyant sur les remarques d'Alain et nous fera un retour.

Filou demande si nous sommes encore engagés ?

Benjamin a également plusieurs questions à leur poser.

Doit-on revoir notre décision par rapport à l'engagement pris ?

· subventions associations non versées. ->versées.

· Etat des factures impayées. -> A ce jour seul la facture de Glénat Rénovation reste bloquée.

La trésorerie nous a demandé de la typer « marché », et nous demande de fournir tous les documents nécessaires aux marchés (CCTP, CCAP, PV retenu entreprise, OS, AE, etc..)

PB : Aucun de ces documents n'a été demandé car il ne s'agissait pas d'un appel d'offre mais d'une consultation.

Voir avec la trésorerie pourquoi « typé marché » et pourquoi toutes ces PJ à fournir

· Bac à sable école.

-> Une réunion avait eu lieu le 30 juin avec le personnel périscolaire, le maire, l'adjoint aux affaires scolaires et la secrétaire.

Le personnel périscolaire s'était montré positif à ce projet. Un temps de bilan à faire avait été proposé (pas encore fait)

->Après réclamation des parents représentants d'élève, des institutrices, et du conseil le bac à sable est à retirer

· Travaux clôture école. ->

Devis ACE grillage école.

Pascaline n'a pas retrouvé de devis pour le grillage, ni de vote sur les dernier CR.

Après échange il s'avère que le devis était en fait inclus au devis de la réponse d'ACE au sujet de la rampe d'accès PMR de l'Eglise.

ACE méditerrané n'ayant pas été retenu pour les travaux de la rampe, et le devis étant sur la même page il est convenu de redemander un devis uniquement pour le grillage.

Pascaline fera la demande

(Cela repousse les travaux)

· Travaux rampes PMR église-> devis validé et envoyé à l'entreprise Lopez.

· Echo (délai, relecture/correction, livraison).

La mise en place a été compliqué pour ce premier essai.

Pascaline étant en formation obligatoire, le mail pour le délais de livraison au centre de Moirans a été reçu tard.

La demande faite auprès des associations a été de ce fait impacté, certaines n'ont pas pu répondre à temps.

Il est décidé par le conseil que les demandes d'articles aux association se feront en fonction des dates de dépôt au centre de Moirans comme suit :

-articles a donner pour le 15 du mois.

-Dépôt au centre de Moirans autour du 22 (le mercredi par Sébastien)

Distribution, +/- entre le 02 et 06 du mois.

· Commission urbanisme : Rappel de loi qui n'autorise le traitement et la décision des demandes uniquement par Le Maire, l'Adjoint à l'Urbanisme, et le personnel administratif.

· Charge de travail Pascaline.

Certain membre du conseil ont l'impression d'une surcharge de travail.

Après échange, Pascaline donne son sentiment à ce sujet aux membres du conseil municipal, et demande au conseil quels points leurs semblent problématiques.

Elle suggère que les demandes ou Urgences soit transmises à Francis, qui pourra lui donner l'ordre des priorités à traiter.

Certains membres du conseil font remonter ce qui les ont amenés à se questionner :

-La distribution de l'écho,

-Le retour du compte rendu du conseil,

-Les temps d'accueil du matin avec certains administrés (café)

· Délai d'envoi des CR de conseils. Le CR doit être rendu une semaine après le conseil.⤴

· Liste mailing équipe municipale. Certains membres démissionnaires étaient encore dans la liste de diffusion. La Liste a été mise à jour.

· Achat de matériel ?

· Absence de justificatif de déduction fiscale lié aux frais de périscolaire pour certains habitants.

->Filou fait remonter qu'un parent lui aurait fait part de ne pas avoir reçu l'attestation d'impôt qui est normalement envoyé à chaque parent qui a un enfant en dessous de 6 ans et qui profite du service de garderie.

->Rappel que dans ce cas ne pas hésiter à se rapprocher du secrétariat de la mairie au plus tôt et ne pas hésiter à relancer au besoin. Les attestations sont envoyées en avril par mail aux parents.

· Congrès des maires ruraux, aucunes infos.

➔ Demande de diffuser davantage les informations sur les réunions extérieurs.

· CR des rencontres avec les différentes institutions ?

· Congrès des maires de l'Isère, qui y va ?

-Michou et Alain ses ont inscrits.

· Réunion avec les communes voisines ?

Pas de nouvelles.

. Devis ACE grillage école.

Pascaline n'a pas retrouvé de devis pour le grillage, ni de vote sur les dernier CR.

Après échange il s'avère que le devis était en fait inclus au devis de la réponse d'ACE au sujet de la rampe d'accès PMR de l'Eglise.

ACE méditerrané n'ayant pas été retenu pour les travaux de la rampe, et le devis étant sur la même page il est convenu de redemander un devis uniquement pour le grillage.



## COMMUNE DE MONTAUD

Pascaline fera la demande.